

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sécurisation fête de la musique 2017 à Orléans

Dans le cadre du plan Vigipirate élevé au niveau "sécurité renforcée - risque attentat " et pour répondre aux recommandations de la Préfecture du Loiret, la Mairie d'Orléans prend des mesures de sécurisation pour la Fête de la Musique, le mercredi 21 juin 2017.

Zones concernées :

- La Rue Jeanne d'Arc et les rues adjacentes seront interdites à la circulation automobile à compter de 19h, le mercredi 21 juin, et protégées par le maintien en position haute des bornes d'accès. Un dispositif spécifique sera mis en place pour les commerçants, afin de leur permettre de quitter le secteur concerné.
- Les rues suivantes seront interdites à toute circulation automobile et protégées par des obstacles lourds :
 - o La rue Jeanne d'Arc
 - o La rue Paul Belmondo
 - o La rue Saint Pierre Lentin
 - o La rue Royale dans sa partie comprise entre la Place du Martroi et la rue Jeanne d'arc
 - o La rue Charles Sanglier dans sa partie comprise entre la rue Adolphe Crespin et la rue Jeanne d'Arc
 - o La rue Isabelle Romée
 - o La rue Sainte Catherine dans sa partie comprise entre la rue Jeanne d'Arc et la rue Issac Jogues

Horaires

La mise en place du dispositif débutera à 17h30 pour être effective à partir de 19h et jusqu'à 1h du matin.

Circulation du Tramway

La circulation du tramway sera maintenue sur l'ensemble du réseau et sécurisée à chaque entrée de site soit place de l'Étape et à l'angle de la rue Jeanne d'Arc et de la rue de la Hallebarde.

Les parkings Place du Martroi, Cathédrale et Hôtel de Ville seront ouverts et accessibles pendant toute la durée de l'évènement.